

## NOTE D'INFORMATION

# RGPD : Publication d'un nouveau registre des traitements simplifié

Auteur : **Cécile Bellarbre**  
cbellarbre@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 60 34

Date de publication : **02/09/2019**

La CNIL a mis en ligne un **nouveau modèle de registre de traitements des données dans le cadre du RGPD**.

Sous forme de tableur, ce modèle de registre contient divers onglets comprenant une fiche pour accompagner les professionnels dans la conception et la tenue de leur registre, une fiche de liste de traitements, un modèle de fiche à remplir et une fiche d'exemple.

Pour rappel, le registre vise à recenser les traitements de données personnelles mis en œuvre dans votre société en tant que responsable de traitement et doit notamment permettre d'identifier :

- les parties prenantes qui interviennent dans le traitement des données ;
- les catégories de données traitées ;
- à quoi servent ces données ;
- qui y accède et à qui elles sont communiquées ;
- combien de temps elles sont conservées ;
- comment elles sont sécurisées.

Vous trouverez ce nouveau registre en cliquant [ICI](#).

---

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM) est en charge des intérêts économiques et techniques de 24 professions, regroupées en trois grands domaines d'activité :

**Equipements** : Machines, systèmes de production, composants

**Transformation** : Travail des métaux, outillages, articles de ménage

**Précision** : Optique, santé, instruments de mesure

Les industries mécaniques enregistrent en 2018 un chiffre d'affaires de 132,2 milliards d'euros (6<sup>ème</sup> place mondiale), dont 40 % à l'export. Ce secteur représente en France environ 11 000 entreprises de plus de dix salariés et un effectif global de l'ordre de 615 450 salariés.

La FIM est enregistrée au Registre de Transparence de l'UE (ID 428581813783-89)